

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 juillet 2011

N° 2011-17



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil onze, le 06 juillet à 15 heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	24 juin 2011	

Présents : MM. ASTOUL, AURADE, CAMBON, GARRIGUES, LAMOLINAIRE, MASSAT, MASSEGLIA, MOUCHARD et ROUCOLLE.

Absents excusés : MM. AJAS, ASTRUC, BONHOMME, DAGEN, LAVABRE, MARTY et SAZY.

Assistaient à la séance : Mlle LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),
M. LARREY (Payeur Départemental),
M. GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Compétences optionnelles – Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron – Décisions de gestion.

Dans le cadre de l'exercice des compétences optionnelles transférées au Syndicat Départemental, les différentes décisions afférentes à la gestion des équipements et des services relèvent du Comité Syndical.

Ces décisions concernent les points suivants :

- le rapport annuel sur la qualité et le prix du service,
- le renouvellement de la convention avec le CPIE pour les interventions en milieu scolaire concernant le tri sélectif des déchets.

A) Rapport annuel sur la qualité et le prix du service

En application du décret 2000-404 du 11 mai 2000, le service public d'élimination des déchets doit faire l'objet d'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service sur la base d'indicateurs techniques et financiers fixés par le décret.

Ce rapport concerne donc strictement la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour laquelle la compétence « élimination des déchets » a été transférée en totalité au Syndicat.

B) Intervention dans les écoles

La deuxième décision concerne la reconduction, pour l'année scolaire 2011/2012, de la convention de coopération avec le CPIE pour des interventions dans les écoles (et centres de loisirs) sur le thème du tri sélectif.

Il s'agit d'une partie des missions « d'ambassadeur de tri » en complément des autres actions de communication de proximité assurées notamment par un agent du service de collecte.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte du rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix du service concernant la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron,
- approuve pour le même territoire la reconduction de l'intervention du CPIE Midi-Quercy et autorise le Président à signer la convention correspondante.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 18 JUIL. 2011
ET DE SA PUBLICATION LE 18 JUIL. 2011
Montauban, le

Le Président,
Jean CAMBON

Fait et délibéré le 06 juillet 2011

Le Président,

Jean CAMBON

